

# GUIDE TARIFAIRE

## PRIX DES PRINCIPAUX SERVICES AUX PROFESSIONNELS

*conditions en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012*

*Tous les tarifs sont exprimés en euros.*

La liste des conditions présentées n'est pas exhaustive.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



*Le bon sens a de l'avenir*

[www.ca-centrest.fr](http://www.ca-centrest.fr)

# VIREMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Règlement européen du 16 septembre 2009

Les virements dont les mentions sont correctement renseignées et les libellés dans l'une des monnaies de l'EEE <sup>(4)</sup> s'effectuent dans les conditions suivantes :

## Emission d'un virement :

- Les ordres de virement en euros vers un prestataire de services de paiement situé dans l'EEE <sup>(4)</sup> sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder un jour ouvrable à compter de leur réception (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012), ce délai étant porté à deux jours ouvrables pour les ordres émis sur un support papier.
- Les ordres de virement vers l'EEE <sup>(4)</sup> dans une devise d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup> hors euro sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder quatre jours ouvrables à compter de leur réception

## Réception d'un virement :

Les virements reçus sont mis à disposition le jour de leur réception par la Caisse Régionale

**Les frais afférents à ces opérations sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire, sauf options particulières.**

Offre du Crédit Agricole : 3 niveaux de virements internationaux

## (1) "Virement Européen" soumis au règlement européen N° 924-2009 :

- Virement en € ou en devise suédoise à destination ou en provenance d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup>
- Inférieur à 50 000 €
- Indication de l'IBAN
- Indication du code banque ISO (ou SWIFT) sans le nom de la banque
- Ordre non urgent (traitement à J+1)
- Absence d'instructions particulières
- Frais partagés

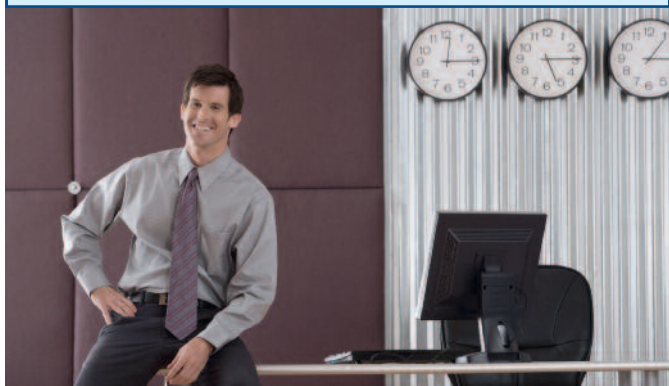
## (2) Autres virements Europe :

Tous les ordres en € à destination d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup> non éligibles dans la catégorie virement "Européen".

## (3) Virement Monde :

Tous les virements en devises (quelle que soit la destination).  
Les virements en € à destination d'un pays hors EEE <sup>(4)</sup>

<sup>(4)</sup> EEE : Espace Economique Européen



# PRINCIPAUX SERVICES



## PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPERATIONS

- Versement ou retrait d'espèces J
- Remise de chèques J + 1 jour ouvré
- Chèque présenté au paiement J
- Virement interne émis ou reçu J
- Virement externe émis ou reçu J
- Remise d'avis de prélèvement E ouvré
- Prélèvement présenté au paiement E
- Effet papier
  - remis avant E - 10 jours calendaires E + 3 jours calendaires
  - remis après E - 10 jours calendaires J + 13 jours calendaires
- Effet télétransmis
  - remis avant E - 10 jours calendaires E + 1 jour calendaire
  - remis après E - 10 jours calendaires J + 11 jours calendaires
- Effet présenté au paiement E
- Paiement par cartes (électronique) J opération +1 jour ouvré  
(si télécollecte effectuée le soir de l'achat)

*J = date de réception au Crédit Agricole*

*E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement*

*Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris).*

*Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus sauf jours fériés).*

## VOTRE COMPTE COURANT AU QUOTIDIEN

### COMPTE-SERVICE PROFESSIONNEL <sup>(1)</sup> (\*)

Chiffre d'affaires confié	Offre sans OC	Offre avec OC de 4 ke	Offre avec OC de 8 ke	Offre avec OC 12 ke	Offre avec OC 16 ke
< 200 ke	18,50	23,90	29,30	-	-
de 201 à 300 ke	28,35	33,80	39,25	-	-
de 301 à 800 ke	48,85	54,30	59,75	65,20	-
de 801 à 3000 ke	14,35	19,75	25,15	30,55	35,95

### COMPTE-SERVICE AGRICULTEUR <sup>(1)</sup> (\*)

Chiffre d'affaires confié	Offre sans OC	Offre avec OC de 4 ke	Offre avec OC de 8 ke	Offre avec OC 12 ke	Offre avec OC 16 ke
< 200 ke	18,10	23,55	29,00	-	-
de 201 à 300 ke	28,00	33,40	38,80	-	-
de 301 à 800 ke	48,30	53,70	59,10	64,50	-
de 801 à 3000 ke	14,05	19,45	24,85	30,25	35,65

*(1) par mois, en fonction du chiffre d'affaires confié et de l'offre choisie - offre soumise à conditions.*

### Sécuricompte Professionnel ou Agriculteur

(cotisation mensuelle)

7,77

## FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

### COMMISSIONS TRIMESTRIELLES

- Commission de mouvement de compte (exonération de certaines écritures) 0,025 à 0,05 % sur les seules écritures "débit"
- Commission du plus fort découvert (sur le plus fort découvert de chaque mois), (plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs du trimestre) 0,06 %
- Commission d'immobilisation Taux du découvert (si position débitrice de plus de 75 jours/Trimestre) + 2 points
- Commission d'engagement sur plafond d'ouverture de crédit confirmé par contrat (hors Compte-Service) 1 %

### GESTION DE COMPTE

- Frais de gestion de compte inactif 35,00
- Clôture de compte non facturé

### INFORMATIONS SUR VOS COMPTES

- Frais de tenue de compte trimestriel 22,70
- E-relevé GRATUIT
- Relevé de compte (forfait mensuel)
  - mensuel non facturé
  - quinzaine 1,56
  - décadaire 2,92
  - journalier (par envoi) 0,93
  - option une enveloppe par produit 2,20
- Frais de recherche (\*)
  - Recherche simple sur opérations récentes (moins de 3 mois) 8,78
  - Recherche complexe sur devis
- Recherche d'adresse NPAI 14,85
- Attestation pour arrêté comptable 99,20

### BANQUE A DISTANCE <sup>(1)</sup>

- Par internet avec Crédit Agricole En Ligne (tarifs mensuels) :
  - consultation et virements internes non facturé
  - gestion de comptes et bourse 11,80
  - gestion de comptes seule 10,45
  - gestion de bourse seule 3,60

*(Virements externes facturés aux prix pratiqués par télétransmission et ordres de bourse à prix préférentiels)*

- Par internet mobile (consultation et virements externes) selon formule
- Par téléphone
  - FILINFO (consultation des comptes) <sup>(2)</sup> non facturé
  - Abonnement Mobile mensuel (info solde et opérations) 1,74
  - SMS à la demande (par message) 0,31
  - Alerte par SMS ou e-mail (par alerte) 0,31

- Télétransmission
  - Forfait mensuel client-banque seulement
  - Forfait mensuel complet
  - + mise à dispo. relevé (par ligne)

	WEB EDI EBICS	EBICS TS
- Forfait mensuel client-banque seulement	5,00	15,00
- Forfait mensuel complet	31,68	48,00
+ mise à dispo. relevé (par ligne)	0,05	0,05

*(1) hors frais de télécommunication et fournisseur d'accès internet.*

*(2) + coût de l'opérateur 0,34 € la minute à la date d'édition du présent document.*



## VOS MOYENS DE PAIEMENT

### CHEQUES

• Envoi de chéquier en recommandé (par envoi)	Frais postaux
• Frais d'envoi chéquier en pli simple (par envoi)	1,52
• Emission de chèque de banque	12,00
• Lettre d'information préalable au rejet de chèque	13,65
• Frais par chèque rejeté pour défaut de provision <i>(incluant : lettre d'information, lettre d'injonction, gestion du compte pendant l'interdiction bancaire, délivrance à un tiers d'un certificat de non paiement, régularisation par blocage de provision, mainlevée de l'interdiction bancaire)</i>	
- rejet chèque de moins de 50 €	22,05
- rejet chèque de 50 € et plus	42,05
• Gestion interdiction bancaire autre réseau	23,23
• Chèque payé pendant interdiction bancaire	23,44
• Opposition à un ou plusieurs chèques	15,00

### VIREMENTS (1)

• VIREMENT INTERNE CREDIT AGRICOLE	non facturé
• VIREMENT HORS CREDIT AGRICOLE	
- Virement occasionnel	3,80
- Virement permanent - mise en place	non facturé
- par opération	0,50
- Virement sur support : télétransmission et internet	0,22
- Virement urgent valeur compensée	12,50

### AVIS DE PRELEVEMENT

• Télétransmission - par avis standard	0,30
- par avis accéléré	0,40
• Autres supports (par avis)	2,80
• Mise en opposition	non facturé
• Incident - rejet pour défaut de provision	12,05

*L'ensemble des frais d'analyse et de rejet est limité au montant du prélèvement rejeté dans la limite d'un montant maximum de 20 €*

• Impayé à la charge du remettant	11,80
-----------------------------------	-------

### EFFETS A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

• Télétransmission - traitement de la remise	non facturé
- par effet	0,38
• Autres supports - traitement de la remise	4,79
- par effet	3,54
• Services divers - changement de domiciliation	15,63
- prorogation, réclamation, avis de sort	15,63
- passage à l'escompte	15,63
• Incident - effet domicilié rejeté	18,13
- effet mis en instance	2,81
• Impayé à la charge du remettant (par effet)	15,63

### FONCTIONNEMENT DE VOS COMPTES EN ANOMALIE

*Taux des intérêts non convenus : taux maximum publié au journal officiel pour les découverts en compte aux personnes morales, soit un taux annuel de 13,80 % à la date d'édition du présent document (3<sup>ème</sup> trimestre 2011).*

• Commission d'analyse (pour toute opération sans provision)	7,95
- Maximum mensuel de perception	198,75
• Commission de dépassement de découvert	Taux du découvert
(sur montant au-delà du plafond autorisé)	+ 3 points
• Saisie attribution et avis à tiers détenteur (*)	80,30

## VOS SERVICES MONETIQUES

### CARTES SOCIETE

- Cotisation annuelle
  - carte à débit immédiat 42,82
  - carte à débit différé 53,76
  - carte Gold Mastercard et Visa Premier 133,68
  - carte Business à débit immédiat 44,91
  - carte Business à débit différé 53,76
  - carte Business Executive 127,32
- Modification plafond carte à la demande du porteur (par modification) 6,00

### SERVICE ESPÈCES

- Retrait d'espèces au guichet 3,00
- Carte monnaie 37,72
- Commande de pièces non facturé
- Dépôt de pièces :
  - commission de traitement 1,60 % du montant
  - minimum 3,22
- Délivrance et dépôt de billets non facturé

### OFFRES ET SERVICES MONETIQUES

- Adhésion Système National de Paiement par Carte
  - Commission sur le chiffre d'affaires cartes 0,4 % à 1,5 %
- MONEO (forfait mensuel) 6,00
  - Ou 0,6 % du chiffre d'affaires Moneo
- Mise en service et formation par téléphone 45,00
- Autres Services Monétiques Nous consulter

---

## VOS CREDITS

TRCAM au 1<sup>er</sup> juin 2011 (Taux de Référence du Crédit Agricole) 4,90 %  
TAUX DE L'USURE au 1<sup>er</sup> juin 2011 (découvert) 13,88 %

### TRESORERIE

- Renouvellement ou réexamen annuel des plafonds de trésorerie 60,30
- Effets de commerce remis à l'escompte
  - commission d'endos par effet 0,60%
- Intérêts liés à l'escompte
  - base de calcul minimum des intérêts 10 jours calendaires
  - minimum par effet 5,65
- Créances Services
  - Commission de service fonction de la Valeur Moyenne des Factures (VMF) de la cession
    - VMF > 40 000 € 0,70 %
    - VMF entre 5 000 et 40 000 € 0,80 %
    - VMF entre 1 501 et 5 000 € 1,20 %
    - VMF entre 500 et 1500 € 1,50 %
  - Commission de financement : index EUR 3 mois moyenné + Marge
- Cessions de créances DAILLY (lignes existantes)
  - bordereau de cession 26,00
  - frais de traitement par créance papier 5,25
  - notification, modification et réclamation 20,80
- Frais dossier 1 % du montant - mini : 120,90
- Délégation de créances 26,00
- Echancier mensuel 2,10

### CREDITS D'INVESTISSEMENT

- Frais sur dossiers de prêt hors frais réels :
  - professionnels : frais de dossier 1 % du capital  
Minimum 120,90
  - agriculteurs : frais forfaitaires 120,90  
Forfait AGILOR 60,00

## INFORMATIONS SUR PRET

- réédition du décompte de prêt 37,00
- information annuelle des cautions par lettre non facturé

## GARANTIE BANCAIRE

- frais par utilisation (acte simple)
- frais par utilisation (acte complexe)
- frais de mainlevée

Caution bancaire	Garantie à 1 <sup>ère</sup> demande
46,90	61,55
93,80	123,10
10,75	10,75

## GARANTIE ACTIF/PASSIF frais de dossier

0,50 % - mini : 92,30 - maxi : 186,85

## FRAIS DE GARANTIE

- caution solidaire 44,50
- gage sur certificat d'immatriculation 125,00
- nantissement de matériel 320,30
- nantissement de fonds de commerce 412,70
- nantissement de parts de SARL 217,00
- nantissement de parts de SCI 530,00
- gage et nantissement produits autres organismes 162,00

*Ces tarifs incluent le coût d'enregistrement, d'inscription au greffe et frais d'huissier connus au jour de l'édition du présent document ; en cas de modification de ces frais par les Pouvoirs Publics, nos prix feront l'objet d'une réactualisation.*

## MODIFICATION SUR FINANCEMENT APRÈS RÉALISATION

- Simple (modif date d'échéance, de compte payeur...) 27,00
- Complexe (mainlevée partielle sur l'hypothèque...) 87,80
- Réaménagement de prêt 1% - mini : 233,50 - maxi : 743,90
- Frais transfert hors Crédit Agricole prêt bonifié 180,30
- Avenant au contrat (par financement) 156,40
- Modif. garantie enregistrée au greffe 108,40

## INCIDENT DE FONCTIONNEMENT SUR CREDIT

- 1<sup>ère</sup> lettre compte débiteur non facturé
- 2<sup>ème</sup> lettre et 3<sup>ème</sup> lettre 7,60
- lettre mise en recouvrement 25,00
- frais de report d'échéance 35,00
- frais de moratoire 155,00
- plan purement 49,00

## TITRES ET PLACEMENTS

### DROITS DE GARDE (FACTURATION SEMESTRIELLE SUR VALORISATION AU 30 JUIN ET AU 30 DÉCEMBRE) (\*)

- Frais sur Compte-titres contenant uniquement :
  - des actions Crédit Agricole ou des parts sociales du CA GRATUIT
- Frais fixes par compte : 9,62
- *1/2 tarif si abonnement avec un PEB (Plan Epargne Boursière)*
- Frais proportionnels par ligne :
  - OPCVM du Crédit Agricole GRATUIT
  - Obligations Crédit Agricole 0,0502%
  - Autres valeurs 0,1045%
    - minimum par ligne 1,88
    - maximum par ligne 18,80
- Maximum semestriel de droits de garde par compte 214,04

### FRAIS DE COURTAGE (ACHATS ET VENTES EN BOURSE)

### INTERNET

- Place française Invest Store Initial
  - taux appliqué sur montant brut 0,54 % mini 7,00
- *Les frais de marché sont en sus facturés à leur coût réel*
- Places étrangères
  - Commission du Crédit Agricole 0,54%
    - minimum 18,00
    - maximum 200,00
- *La rémunération des intermédiaires est variable selon le lieu de l'ordre*
- Ordre par téléphone nous consulter

### SOUSCRIPTION D'OPCVM (droits d'entrée)

selon la notice AMF

## TRANSFERT

- Compte-titres hors Crédit Agricole 100,00
- + frais à la ligne 10,00

# PRINCIPAUX SERVICES POUR LES

## PAIEMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER (Export)

### VIREMENTS

- commission de rapatriement
  - sur "virement Européen" (1) non facturé
  - sur autre virement Europe (2) 12,60
  - sur virement Monde (3) 19,60
- + si absence de domiciliation bancaire du bénéficiaire de 6,70 à 67,00

### CHEQUES

- commission d'encaissement 0,21% du montant
  - minimum de perception SBF 30,90
  - minimum de perception CAE 21,70
  - maximum de perception 163,00
- frais de port (\*) 27,70

### EFFETS DE COMMERCE

- commission d'encaissement sur le montant de la créance 0,13 %
  - minimum 29,70
  - maximum 295,60
- frais de port (\*) 27,70
- impayé effet 41,10

### REMISES DOCUMENTAIRES

- commission d'encaissement sur le montant de l'opération 0,21 %
  - minimum 50,30
  - maximum 411,65
- frais de port (\*) 27,70

## PAIEMENTS A DESTINATION DE L'ETRANGER (IMPORT)

### VIREMENTS

- commission de transfert
  - sur "virement Européen" (1) 3,80
  - sur "virement Européen" par Web-EDI 0,22
  - sur autre virement Europe (2) 13,95
  - sur autre virement Europe par Web-EDI 1,50
  - sur virement Monde (3) 21,15
  - sur virement Monde par WEB-EDI 2,00
- frais swift applicables aux virements hors Espace Economique Européen (\*) 8,85

### CHEQUES

- chèque en euros gratuit pour l'émetteur
- chèque en devises 21,36
- Impayé chèque 41,10
- chèque de banque en devises ou euros 21,36

### EFFETS DE COMMERCE

- commission d'encaissement 36,50
  - frais swift (\*) 8,85
- prorogation, acceptation 40,10

### REMISES DOCUMENTAIRES

- commission d'encaissement sur le montant de l'opération 0,21%
  - minimum 76,80
  - maximum 428,00
- frais swift (\*) 8,85

(\*) (1) (2) (3) voir fin du document

# OPÉRATIONS INTERNATIONALES

## CREDITS ET GARANTIES INTERNATIONALES

### CREDITS DOCUMENTAIRES PAR INTERNET

- CA E-TRADE (abonnement mensuel) 22,30

### CREDITS COURT TERME EN DEVISES

- Frais de mise en place 65,70
- Prorogation 65,70

### CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

- ouverture du crédit documentaire par trimestre indivisible 0,26 %
  - minimum par trimestre 101,80
- commission d'utilisation (étude et levée des documents) 0,13 %
  - minimum 111,90
- frais de port (\*) 27,70
- traitement partie intégrante :
  - jusqu'à 10 pages 112,00
  - de 11 à 20 pages 168,00
  - au delà de 20 pages 391,70
- commission mensuelle d'engagement si paiement différé 0,10 %
  - minimum/mois 72,80
- modification des termes 95,00
- documents irréguliers (à la charge du bénéficiaire) 101,80
- frais swift paiement (\*) 8,85
- forfait CREDOC standard (nous consulter) 325,80

### LETTRE DE CREDIT STAND BY

- ouverture (par trimestre indivisible) 0,26 %
  - minimum par trimestre 101,80
- modification des termes 95,00
- mise en jeu 132,00

### CREDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

- frais accusé réception 8,85
- commission d'utilisation (étude et levée des documents) 0,15%
  - minimum par utilisation 132,00
- frais swift (\*) 8,85
- frais de port (\*) 27,70
  
- Crédit documentaire confirmé

*Cette confirmation consiste pour le Crédit Agricole à prendre la responsabilité du règlement dans la mesure où les documents que vous remettez sont conformes aux termes du crédit documentaire. Vous ne supportez plus le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque pays.*

- confirmation au prorata                      taux selon risque pays  
temporis sur devis
- Crédit documentaire confirmé avec paiement différé
  - acceptation au prorata                      taux selon risque pays  
temporis sur devis
- Crédit documentaire non confirmé
  - commission de notification 0,10 %  
- minimum 103,30

### FRAIS SPÉCIFIQUES :

- modification des termes 95,0
- mise en conformité des documents 78,30
- transfert 0,13 %
  - si transfert simple, minimum 218,20
  - si transfert complexe, minimum 336,00
- transmission 67,10
- étude préalable des documents 78,30

## GARANTIES

• Garantie reçue	
- notification simple au bénéficiaire	0,10 %
- minimum	67,10
- modification des termes	67,30
- mise en jeu	132,00
• Contre garantie du Crédit Agricole sur garantie reçue	
- engagement par trimestre indivisible	0,31 %
- minimum par trimestre	30,20
- mise en jeu	132,00
• Garantie émise	
- engagement par trimestre indivisible	0,31 %
- minimum par trimestre	30,20
- frais d'établissement : français ou anglais	78,20
dans une autre langue étrangère sur devis	
avec minimum de	167,80
- modification des termes	67,30
- frais de port (*)	27,70
- mise en jeu	132,00
• Garantie pour absence de documents	0,10 %
- minimum par trimestre	30,20

*(par cette caution, le Crédit Agricole se porte garant pour votre compte auprès du transporteur. Vous pouvez ainsi prendre possession de la marchandise alors que les documents réglementaires ne nous sont pas parvenus)*

## OPERATIONS DE CHANGE

### COMPTANT OU TERME

• Commission de change sur opération en devises	0,105 %
- minimum	16,60
• Gestion de compte en devises	
- frais d'arrêté trimestriel	36,10
• Commission de mouvement de compte	0,06 %
- minimum par trimestre	29,50
• Couverture à terme	
- frais de mise en place	0,10 %
- minimum	29,10
+ commission de change	
• Flexigain	
- frais de mise en place	0,10 %
- frais de tirage à chaque utilisation	27,15
+ commission de change	

## SERVICE DIVERS

• Frais d'envoi swift (*)	8,85
• Frais de port (*)	27,70
• Frais de recherche	de 29,10 à 99,60
• Frais de photocopie	9,25
• Renseignements commerciaux	
- sur pays européen, Etats-Unis ou Canada (minimum)	89,60
- sur autre zone géographique	nous consulter
• Courriers sur l'étranger (hors frais postaux)	42,50
• Dossier de parrainage COFACE	44,70
• Frais étude projet international non abouti	95,20
• Etude de dossier complexe (par heure)	99,50
• Ecole CREDOC (par journée de formation)	107,60
• Bon de cession	24,10
• Avis de sort	17,95
• Enrichissement des instructions	de 6,70 à 67,70
• Instruction particulière	de 5,85 à 58,50
• Courriel de confirmation d'exécution d'opération	0,63
• Traduction complexe, aide à la traduction de bilans étrangers, avis d'expertise, entrée en relation internationale	nous consulter

# PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS A L'INTERNATIONAL

## ACHATS / VENTES DES DEVICES AU COMPTANT

- Débit en compte J
- Crédit en compte J + 2 jours ouvrés

## CHEQUES REMIS A L'ENCAISSEMENT "SAUF BONNE FIN"

- Chèque en euros J + 5 jours ouvrés
- Chèque en devises J + 5 jours ouvrés

*Attention : les chèques postaux sont exclus de la procédure "sauf bonne fin"*

## CHEQUES REMIS APRES ENCAISSEMENT

- Chèque en euros Date de réception des fonds
- Chèque en devises : Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés

## CHEQUES PRESENTÉS AU PAIEMENT

- Chèque en euros ou en devises Date de traitement

## VIREMENTS

- Virement reçu en euros Date de réception des fonds
- Virement reçu en devises : Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
- Virement émis en euros ou en devises de l'Espace Economique Européen J
- Virement émis en devises autres J - 1 jour ouvré

## EFFETS

- Effet remis à l'encaissement en euros Date de réception des fonds
- Effet remis à l'encaissement en devises Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
- Effet présenté au paiement en devises Date de traitement

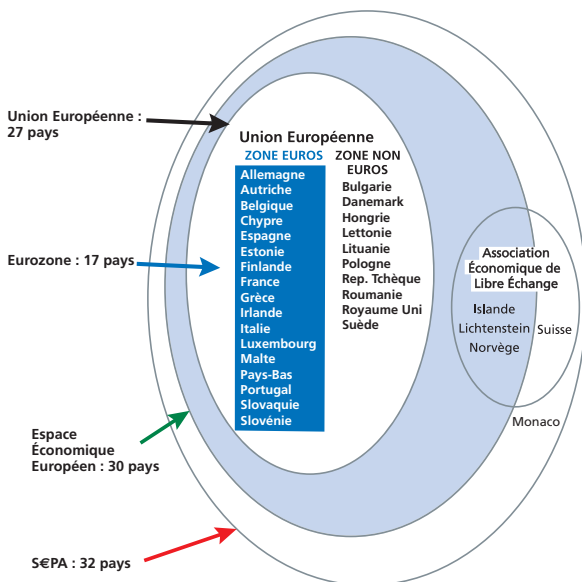
## REMISES DOCUMENTAIRES

- Export en euros Date de réception des fonds
- Export en devises Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
- Import en euros ou en devises Date de traitement



## L'Espace S€PA

Single Euros Payments Area - l'espace unique des paiements en euros



### GARANTIE DES DÉPÔTS

En application de l'article 52.1 de la loi n° 86.46 du 24 Janvier 1984 modifiée et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 95-01 du 21 Juillet 1995, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréé et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel: 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : [www.banque-france.fr/](http://www.banque-france.fr/) ; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 91 boulevard Pasteur – 75710 Paris Cedex 15; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02. Tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu ou le traitement d'une réclamation peut-être passé au n° 09 69 320 314 (coût d'un appel local par tout opérateur).

(\*)

Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf ceux comportant un astérisque (\*). Dans ce cas, s'y ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération. Ces conditions, valables à partir du 1/1/2012, peuvent être modifiées à tout moment à l'initiative du Crédit Agricole ou des Pouvoirs Publics.

Imprimé sur papier PEFC



*Le bon sens a de l'avenir*

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel Centre-est, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS LYON - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 023 262.